

le jeudi 18 avril 2002

13 heures

Prière.

M^{me} Weir dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens des districts de services locaux de Saint-Sauveur, de Maltampec, de Petit Rocher, d'Évangeline et de Haut-Sheila, qui demandent le droit de savoir qui utilisera les terres de la Couronne dans leurs districts et celles adjacentes aux terrains privés. (Pétition 9.)

M^{me} Weir dépose sur le bureau de la Chambre une pétition adressée au premier ministre Lord par des gens d'un peu partout au Nouveau-Brunswick, qui appuient les demandes de l'ATFAB, association de travailleurs forestiers, en vue de protéger les emplois dans les collectivités à dominante forestière. (Pétition 10.)

Pendant les déclarations de ministres, l'hon. M. Green invoque le Règlement au sujet de la réplique de M^{me} Mersereau à une déclaration de l'hon. M. Mesheau. Il déclare que la députée de Bathurst adresse ses propos aux gens d'en face au lieu de la présidence. M^{me} Mersereau s'excuse.

Le président déclare que tous les propos doivent être adressés à la présidence et qu'il faut s'abstenir d'attirer l'attention sur d'autres parlementaires.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Le débat reprend sur la motion 6 proposée par M. Richard, appuyé par M. Allaby, dont le texte suit :

attendu qu'un des cinq domaines sur lesquels le gouvernement devait se concentrer après les élections du 7 juin 1999 était la création de nouvelles perspectives d'emploi;

attendu que ces nouvelles perspectives d'emploi se font toujours attendre;

attendu que le gouvernement actuel n'est pas proactif en matière économique et que le Nouveau-Brunswick n'est plus un des endroits

choisis par les entreprises de l'extérieur pour venir y faire des affaires et s'installer;

attendu que le gouvernement actuel n'a fait que bénéficier de la conjoncture économique mondiale favorable des dernières années pour se pêter les bretelles en matière économique;

attendu que le gouvernement blâme les événements du 11 septembre et la conjoncture économique mondiale défavorable pour expliquer son manque de vision et de leadership en matière de création d'emplois;

attendu que les stratégies sectorielles du gouvernement pour atteindre un plus grand développement économique se font toujours attendre;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative condamne le piètre bilan du gouvernement en matière de développement économique et de création d'emplois.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, M. Haché invoque le Règlement; il déclare que certains propos n'ont pas été adressés à la présidence.

M. Ashfield, président suppléant de la Chambre, statue que, à son avis, les propos avaient été adressés à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	4 357 000
Administration locale et services régionaux	36 613 000
Gestion de l'environnement	4 065 000
Sciences et planification	6 129 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	51 129 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2002-2003

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Entreprises Nouveau-Brunswick	1 000
STOCKS	
Entreprises Nouveau-Brunswick	5 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 21 h 35.